



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet NGCC Grenfell - Bossoir	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-20C100/A	Amendment No. - N° modif. 010
Client Reference No. - N° de référence du client F1782-20C100	Date 2020-04-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-242-7923	
File No. - N° de dossier XLV-9-42199 (242)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-04-24	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Szczesniak, Michal	Buyer Id - Id de l'acheteur xlv242
Telephone No. - N° de téléphone (250) 507-0647 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION NO 010 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres révisée est indiquée sur la page de couverture de la présente modification de l'invitation.

Compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19, et dans le but de favoriser l'éloignement physique, les unités de réception des soumissions à Vancouver et Victoria demeureront ouvertes, mais leurs ressources en personnel et leurs heures d'ouverture seront limitées :
les mardis, jeudis et vendredis seulement de 10 h 30 à 14 h 30 (heure avancée du pacifique).

Vu la disponibilité diminuée du personnel, les soumissionnaires sont fortement encouragés à privilégier l'envoi de leurs soumissions par voie électronique au moyen de Connexion poste! si cela est autorisé dans la demande de soumissions.

Veuillez surveiller attentivement le site achatsetventes.gc.ca, car il se peut que les dates de clôture des soumissions doivent être changées.

La présente modification à la Demande de soumissions vise également à effectuer les révisions suivantes dans le document :

Révision 7

Dans la modification n° 2 à la Demande de soumissions,

remplacer :

la révision 2 en entier

par le texte suivant :

« Révision 2

À l'annexe 1 de la partie 4 de la demande de soumissions (Plan d'évaluation des soumissions techniques),
article 1, point 2

Remplacer :

« (f) Masse totale maximale admissible du bossoir sans le zodiac : 3 000 kg »

par le texte suivant :

« f) Masse totale maximale admissible du bossoir sans le Zodiac : 3 100 kg. »

Révision 8

Au point 1 de l'annexe 1 de la partie 4 de la demande de soumissions (Plan d'évaluation des soumissions techniques)

remplacer :

Article	Annexe A – Référence	Critères d'évaluation technique obligatoires	Renvoi à la soumission
11		Les dates de livraison des biens et des services mentionnés à l'annexe A ne doivent pas dépasser le 1 ^{er} décembre 2020 (la date de la commande est fixée au 20 avril 2020 aux fins de l'évaluation).	

par le texte suivant :

Article	Annexe A – Référence	Critères d'évaluation technique obligatoires	Renvoi à la soumission
11		Les dates de livraison proposées pour les biens et services requis du Barème A doivent entraîner la livraison à destination dans les 294 jours civils suivant la commande. (En supposant que la date de la commande est le 15 mai 2020 à des fins d'évaluation uniquement).	

Révision 9

Dans la modification n° 3 à la Demande de soumissions,

remplacer :

« Question 5

La hauteur du crochet du bateau Zodiac 472 peut-elle être réduite à 1,7 mètre?

Réponse à la question 5

Modifier le paragraphe B.1.4 (i) de l'annexe A pour lire:

« Hauteur minimale des chantiers d'embarcation jusqu'au crochet : 1.70 m »

par le texte suivant :

« Question 5

La hauteur du crochet du bateau Zodiac 472 peut-elle être réduite à 1,7 mètre?

Réponse à la question 5

Réviser l'annexe A, 17.5.B, paragraphe B.1.4 (i) pour lire :

« Hauteur minimale des chantiers d'embarcation jusqu'au crochet : 1,70 m. »

Révision 10

Remplacer :

l'article 2.3 (Demandes de renseignements – en période de soumission) en entier

par le texte suivant :

« 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante d'ici le 14 avril 2020. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires. »

Révision 11

Remplacer :

l'article 3.1.5.1 (Soumission de prix) en entier

par le texte suivant :

« 3.1.5.1 Soumission de prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe A. Les prix indiqués dans la soumission doivent être en dollars canadiens. »

Révision 12

Remplacer :

l'article 4.2 (Évaluation financière) en entier

par le texte suivant :

« 4.2 Évaluation financière

1. Les prix des soumissions seront évalués en dollars canadiens, taxes applicables en sus, mais droits de douane inclus.
2. On utilisera l'équation de « prix évalué » suivante pour déterminer le prix évalué de la soumission en fonction des prix indiqués par le soumissionnaire au Barème A (Base de paiement) :

Utilisant les articles figurant à l'annexe A,

Pour la catégorie (A),

Prix évalué

$$\begin{aligned} &= \text{Prix unitaire ferme de l'article 001} \\ &+ \text{Prix unitaire ferme de l'article 002} \\ &+ (2,00 \times \text{prix unitaire ferme de l'article 101}) \\ &+ (0,50 \times \text{prix unitaire ferme de l'article 102}) \\ &+ (0,50 \times \text{prix unitaire ferme de l'article 103}) \end{aligned}$$

Pour la catégorie (B),

Prix évalué

$$\begin{aligned} &= \text{Prix unitaire ferme de l'article 003} \\ &+ \text{Prix unitaire ferme de l'article 004} \\ &+ (2,00 \times \text{prix unitaire ferme de l'article 104}) \\ &+ (0,50 \times \text{prix unitaire ferme de l'article 105}) \\ &+ (0,50 \times \text{prix unitaire ferme de l'article 106}). \end{aligned}$$

3. Les facteurs utilisés dans l'équation du « prix évalué » sont uniquement aux fins de l'évaluation de la soumission.
Il n'est pas garanti que les chiffres utilisés pour les articles 101 à 106 dans l'équation du « prix évalué » soient équivalents aux quantités effectivement achetées. »

Révision 13

Remplacer :

l'article 4.3 (Méthode de sélection - Critères techniques obligatoires) en entier

par le texte suivant :

« **4.3 Méthode de sélection – Articles multiples**

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions et à tous les critères d'évaluation technique obligatoires. La soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas par catégorie (tel que défini au Barème A – Base de paiement) sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Un soumissionnaire doit présenter une soumission pour une ou plusieurs catégories et il sera évalué par rapport à tous les autres soumissionnaires dans chacune des catégories individuelles. Si le même soumissionnaire présente une soumission dont le prix évalué est le plus bas pour les deux catégories, ce soumissionnaire sera alors recommandé pour l'attribution d'un contrat pour les deux catégories. Un ou plusieurs contrats pourraient être attribués selon les résultats de l'évaluation des soumissions pour chaque catégorie. »

Révision 14

Remplacer :

Le Barème A (Basis de paiement) en entier

par le texte suivant :

«

BARÈME A

BASE DE PAIEMENT

Instructions à l'intention des soumissionnaires :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés et remplir les tableaux des sections 3 et 4 du Barème A pour chaque catégorie pour laquelle il présente une soumission, comme suit :

- a. *Tous les prix doivent être en dollars canadiens.*
- b. *Tous les prix doivent comprendre les droits de douane.*
- c. *Tous les prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables.*
- d. *Le soumissionnaire doit fournir le prix ferme de chaque article indiqué dans les sections suivantes :*
 - i. *section 3 (Biens et services requis); et*
 - ii. *section 4 (Biens et(ou) services optionnels);*
- e. *Le soumissionnaire doit proposer des dates en jours civils à compter de la date de la commande - Ces dates proposées seront utilisées comme dates de livraison fermes pour tout contrat subséquent;*
- f. *Le soumissionnaire doit, pour tout élément de coût qu'il ne compte pas charger au Canada, entrer la somme de 0,00 \$ dans la case appropriée; si un élément de coût est laissé vide, le Canada y inscrira lui-même un montant de 0,00 \$;*
- g. *Le soumissionnaire doit tenir compte de toute remarque associée à un élément livrable en particulier ou à un élément de coût.*

Remarque : Les présentes instructions en italique à l'intention des soumissionnaires ne seront pas comprises dans tout contrat subséquent. »

1. Généralités

Les prix comprennent les droits de douane, mais les taxes applicables sont en sus.

2. Devise

Tous les prix sont en dollars canadiens.

3. Biens et services requis

CATÉGORIE (A):

Nom de marque : _____

Modèle : _____

N° d'art.	Courte description de l'article	Quantité maximale	Prix unitaire ferme	Date de livraison
001	Un bossoir et un crochet délesteur pour la mise à l'eau et la récupération d'un Zodiac 753 ainsi que tout équipement et document connexe	1		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.
002	Livraison complète de l'article 001 Rendu droits acquittés (DDP Génie maritime de la GCC, 9860, chemin Saanich Ouest, Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2 Canada Incoterms 2010	1		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.

CATÉGORIE (B):

Nom de marque : _____

Modèle : _____

N° d'art.	Courte description de l'article	Quantité maximale	Prix unitaire ferme	Date de livraison
003	Un bossoir et un crochet délesteur pour la mise à l'eau et la récupération d'un Zodiac 472 ainsi que tout équipement et document connexe	1		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.
004	Livraison complète de l'article 003 Rendu droits acquittés (DDP Génie maritime de la GCC, 9860, chemin Saanich Ouest, Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2 Canada Incoterms 2010	1		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.

4. Biens et(ou) services optionnels

CATÉGORIE (A) :

N° d'art.	Courte description de l'article	Quantité maximale	Prix unitaire ferme	Date de livraison
101	Un bossoir et un crochet délesteur pour la mise à l'eau et la récupération d'un Zodiac 753 ainsi que tout équipement et document connexe	2		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.
102	Livraison complète de <u>quantité 1</u> de l'article 101, Rendu droits acquittés (DDP Génie maritime de la GCC, 9860, chemin Saanich Ouest, Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2 Canada Incoterms 2010	2 commandes livrées séparément		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.
103	Livraison complète de <u>quantité 2</u> de l'article 101, Rendu droits acquittés (DDP Génie maritime de la GCC, 9860, chemin Saanich Ouest, Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2 Canada Incoterms 2010	1 livraison		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.

CATÉGORIE (B):

N° d'art.	Courte description de l'article	Quantité maximale	Prix unitaire ferme	Date de livraison
104	Un bossoir et un crochet délesteur pour la mise à l'eau et la récupération d'un Zodiac 472 ainsi que tout équipement et document connexe	2		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.
105	Livraison complète de <u>quantité 1</u> de l'article 104, Rendu droits acquittés (DDP Génie maritime de la GCC, 9860, chemin Saanich Ouest, Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2 Canada Incoterms 2010	2 commandes livrées séparément		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.
106	Livraison complète de <u>quantité 2</u> de l'article 104, Rendu droits acquittés (DDP Génie maritime de la GCC, 9860, chemin Saanich Ouest, Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2 Canada Incoterms 2010	1 livraison		Dans un délai de ___ jours civils suivant la réception de la commande.

5. Modifications aux dates de livraison

La date de livraison est un critère essentiel du présent contrat. Sauf en cas de circonstances de retard justifiable conformément à l'article 11 (Retard justifiable) des Conditions générales 2030, toute modification de la ou des dates de livraison précisées dans le contrat portera préjudice au Canada et pourra, à la discrétion du Canada, entraîner les conséquences suivantes :

- a. Résiliation du contrat conformément à l'article 31 (Manquement de la part de l'entrepreneur) :
L'entrepreneur sera redevable envers le Canada des pertes et dommages subis par celui-ci en raison du manquement ou de l'événement sur lequel l'avis était fondé, y compris l'augmentation du coût découlant de l'exécution des travaux par quelqu'un d'autre;
- b. Possibilité de modificatif contractuel : La ou les dates de livraison ne seront pas reportées si l'entrepreneur n'offre pas de compensation sous forme de rajustement des prix, de garanties et/ou de biens ou de services à fournir;
- c. L'exécution de toute mesure applicable énoncée dans les politiques de rendement des fournisseurs établies par le Canada. ».

Révision 15

À l'annexe 1 de la partie 4 de la demande de soumissions (Plan d'évaluation des soumissions techniques),

remplacer :

3. Toute soumission qui ne satisfait pas à tous les critères obligatoires sera jugée non conforme et ne sera pas retenue. »

par le texte suivant :

- « 3. Toute soumission qui ne satisfait pas à tous les critères obligatoires pour la catégorie applicable (tel que défini au Barème A – Base de paiement) sera jugée irrecevable et sera rejetée d'emblée. »

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.